

ELECTIONS MUNICIPALES DE MAI 2019

Marche à suivre pour s'inscrire sur les listes électorales de la Mairie de Pratdip pour pouvoir voter aux prochaines élections municipales de mai 2019. (empadronarse y censarse con derecho a voto)

Cela concerne tous les habitants âgés de 18 ans (révolu en mai 2019) ou plus et membres de l'Union Européenne.

L'inscription doit se faire avant octobre 2018.

1) Se présenter physiquement à la mairie, remplir le document officiel pour s'enregistrer en tant que résident et ayant le droit de vote. (Une copie vous sera remise)

2) La mairie se chargera de déclarer dans votre pays et votre municipalité que vous êtes enregistrés en tant que résident en Espagne et à Pratdip.

3) Déclarer sur l'honneur que vous résidez 6 mois et un jour par an dans votre résidence en Espagne.

ATTENTION ce laps de temps n'a pas besoin d'être continu.

Documents à présenter à la Mairie

1) Le titre de propriété de votre bien. (Terrain ou maison)

2) L'original de votre DNI, NIE ou Passeport

3) les factures d'eaux et électricité des 3 derniers mois

4) Numéros de téléphone et adresse email pour recevoir la notification.

ATTENTION s'informer auprès de la personne qui prendra en charge votre demande quand et comment vous recevrez confirmation de l'autorisation de pouvoir voter ? Normalement dans un délai de 15 jours.

Pour les personnes avant un contrat de location

1) copie du contrat de location

2) attestation du propriétaire que vous êtes le locataire de sa maison.

3) copie du titre de propriété du propriétaire.

4) original de votre DNI, NIE ou Passeport et copie du DNI, NIE ou Passeport du propriétaire.

ATTENTION Les propriétaires étrangers déjà inscrits depuis longtemps doivent renouveler leurs inscriptions avant le 01/10/2018

Pour voter depuis l'étranger (par correspondance)

Deux mois avant les élections, écrire à la mairie de Pratdip en recommandé pour signaler que vous ne serez pas présent à Pratdip en mai 2019 mais que vous souhaitez néanmoins voter.

La mairie informe le siège social du « senco » à Tarragona.

Le siège social de Tarragona vous fera parvenir les bulletins de votes.

Après avoir effectué votre choix, mettre le bulletin dans une enveloppe et la renvoyer en recommandé à la mairie de Pratdip.

Il vous sera alors interdit de voter dans votre ville ou village de votre pays d'origine

ATTENTION cela ne supprime pas vos droits dans votre pays d'origine, ni les soins de santé, ni vos indemnités etc. Socialement et fiscalement rien ne change pour vous.

Vous pouvez également remplir le formulaire officiel de la mairie en annexe et le renvoyer à l'adresse email de la mairie : gescoda@pratdip.cat

Cela vous permettra de gagner du temps lorsque vous vous présenterez physiquement à la mairie lors de votre séjour à Planas.